

Règlement Intérieur de Chrysalide

I - Comportement général

I - 1. Le présent règlement s'applique aux membres de Chrysalide ainsi qu'à toute personne participant aux différents groupes d'échange et de dialogue.

I - 2. L'objectif des groupes d'échange et de dialogue est de proposer un lieu convivial où chacun peut venir parler librement de son vécu. Par conséquent, les comportements discriminatoires et les jugements personnels ne sont pas tolérés. En particulier les propos transphobes, racistes, sexistes, homophobes, ou jugés contre les valeurs portées par l'association seront assortis d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des propos.

I - 3. Il convient de respecter la manière dont chaque personne s'identifie. En particulier, il est primordial de respecter le genre dans lequel chacun-e souhaite qu'on s'adresse à lui/elle.

I - 4. Le groupe d'échange et de dialogue trans mensuel commence à 16h précises ; en conséquence, les portes seront fermées à 16h30, sauf pour les nouvelles personnes qui seront alors mises au courant des dispositions du présent règlement.

I - 5. Il convient également de respecter la parole des personnes qui s'expriment durant le tour de table débutant chaque groupe d'échange en ne leur coupant pas la parole et en ne faisant pas de bruit pendant qu'elles s'expriment. Après ce temps de présentation, les personnes souhaitant parler avec une ou plusieurs autres personnes en aparté sont invitées à s'écarter du groupe.

I - 6. Les témoignages des personnes lors des groupes d'échange et de dialogue doivent demeurer confidentiels. Il est strictement interdit de répéter en dehors du groupe d'échange et de dialogue les propos d'une personne présente, ses coordonnées, ni même d'indiquer si celle-ci était présente ou non sans son consentement.

I - 7. Il convient que chaque personne soit bienveillante et solidaire envers chacun. Les personnes présentes sont encouragées à aller à la rencontre des autres, de ne pas laisser seule une personne isolée et de signaler aux responsables une personne ayant besoin d'une aide particulière.

I - 8. Des brochures informatives sur différents sujets en libre accès sont disponibles dans le local des groupes d'échange et de dialogue, ainsi que des préservatifs et des fémidons gratuits.

I - 9. Les personnes participant aux groupes d'échange et de dialogue s'engagent à respecter le lieu et à aider au nettoyage et au rangement du local à la fin de la réunion. Le groupe trans mensuel prenant fin à 19h, les personnes présentes se porteront volontaires à tour de rôle – ou à défaut seront désignées – afin de nettoyer les locaux.

I - 10. Toute personne peut emprunter des livres à la bibliothèque de Chrysalide lors des

groupes d'échange et de dialogue, en échange d'une caution de 10€ rendue lors du retour du livre. Les livres n'étant pas emmenés chaque fois, il convient de signaler à l'avance le ou les ouvrages désirés. Il est demandé de prendre soin des livres prêtés, et de les rapporter au groupes d'échange et de dialogue suivant.

I - 11. Il est demandé aux personnes souhaitant participer aux groupes d'échange et de dialogue dans le cadre de leurs études ou d'un travail quelconque de prendre contact préalablement avec les responsables par téléphone ou par email faute de quoi leur présence ne sera pas acceptée.

I - 12. Tout manquement à l'un des articles du règlement amènera les personnes accueillantes à donner un avertissement oral à la personne incriminée dans un premier temps. Malgré cet avertissement, si d'autres faits répréhensibles se renouvellent, une exclusion d'un mois minimum sera prononcée. En cas de comportement incompatible avec la bonne tenue des réunions, une exclusion immédiate et définitive pourra être décidée.

II - Liste de diffusion des adhérents

II - 1. Chaque adhérent à jour de sa cotisation est inscrit à la liste de diffusion des adhérents de Chrysalide mais peut demander à tout moment de ne plus recevoir de messages en suivant les consignes indiquées en fin de chaque message.

II - 2. Les personnes qui ne sont pas à jour de leur cotisation sont retirées de la liste des personnes inscrites.

II - 3. La communication par Internet étant susceptible de quiproquo, il est déconseillé de faire des sous-entendus, d'user du second degré ou de faire des allusions que des personnes risquent de mal interpréter et qui pourront être à l'origine de conflits.

II - 4. Les règles de comportement général s'appliquent également à la liste de diffusion.

II - 5. Nous conseillons aux personnes de ne pas communiquer leurs coordonnées personnelles sur la liste, dans la mesure où l'intégralité des personnes inscrites les recevra.

Validé en CA le 7 décembre 2010